

services PUBLICS

Toutes et tous à Berne pour les salaires !

Loyers, électricité, primes d'assurance maladie... tout augmente, hormis nos salaires et nos rentes. Pourtant, les profits et les hauts revenus atteignent des sommets. Samedi 16 septembre, l'USS organise une grande manifestation pour les salaires. Mobilisons-nous en nombre ! EN PAGES 2, 3 ET 10

Enseignantes méprisées

4 NEUCHÂTEL – Les enseignant-e-s des premières classes de l'école obligatoire déposent une pétition contre la dévalorisation de leur métier. Un projet veut réduire leur taux d'activité, pour une charge de travail inchangée.

Marché contre santé

7 SUISSE – Un intense débat politique et médiatique a suivi l'annonce d'une nouvelle hausse des primes d'assurance maladie. La responsabilité des sociétés privées à l'assaut de la santé est pourtant largement occultée.

Glencore touche le fond

12 PÉROU – Propriété de la multinationale Glencore, la compagnie Volcan bafoue les droits syndicaux dans sa mine d'Andaychagua. Avec le soutien de Solifonds, le syndicat local a déposé plainte en Suisse et au Pérou.





L'image d'Eric Roset

À l'heure où l'ONU annonce le début de «l'effondrement climatique», une large alliance appelle à manifester le 30 septembre à Berne

L'Alliance climatique, une vaste coalition regroupant ONG, syndicats et partis de gauche, organise une mobilisation nationale pour revendiquer la justice climatique. Rendez-vous le samedi 30 septembre, 14 h à Berne (lire aussi en page 11).

Éditorial

Bien démarrer l'automne salarial

Les négociations salariales de l'automne vont démarrer sous peu. Dans ce cadre, les syndicats de l'Union syndicale suisse exigent des hausses de 5%. Objectif: compenser la baisse des salaires réels subie par les travailleuses et travailleurs ces trois dernières années. En face, les employeurs mettent les pieds au mur. «Les entreprises, déjà fragilisées par la pandémie, ont été frappées de plein fouet par une conjonction de crises (conflit en Ukraine, tensions sur les chaînes d'approvisionnement, crise énergétique), qui ont réduit d'autant leur marge de manœuvre salariale» tente de justifier Marco Taddei, représentant de l'Union patronale suisse. Dans ce contexte, les revendications syndicales seraient «excessives». Et M. Taddei d'appeler à un «retour à la réalité»¹.

Les crises ne frappent pourtant pas tout le monde avec la même vigueur. En 2022, le CEO de la société pharmaceutique Roche, Severin Schwan, a touché un revenu de 15,1 millions de francs – un montant 307 fois supérieur au salaire le plus bas versé dans son entreprise. La même année, le directeur général d'UBS, Ralph Hamers, a gagné 12,6 millions – 243 fois plus que son ou sa plus simple employé-e (lire en page 3). Le «retour à la réalité» ne s'applique donc pas à celles et ceux qui le professent. Il épargne aussi les actionnaires des grandes entreprises suisses, qui ont vu leur capital augmenter de 72 milliards de francs l'an dernier. Une tendance qui est loin de s'arrêter. Depuis le début de cette année, les détenteurs d'actions UBS ont vu la valeur de leurs titres augmenter de 35%,

grâce au patronage du Conseil fédéral. Et pour continuer à cajoler ses actionnaires, la plus grande banque du pays s'apprête à supprimer 9000 emplois (bien plus que les 3000 licenciements annoncés) rien qu'en Suisse. «The Winner takes it all» («Le vainqueur remporte tout»), résume la *Neue Zürcher Zeitung*². Comme l'explique le professeur d'économie Sergio Rossi (en page 10), deux éléments sont centraux pour saisir le débat actuel autour de l'inflation et des salaires. D'abord, le vrai moteur de la hausse des prix est l'augmentation des profits captés par les grandes entreprises, qui les redistribuent à leurs hauts dirigeants et actionnaires. Ensuite, les chiffres officiels sous-estiment fortement l'appauvrissement qui touche des centaines de milliers de sala-

rié-e-s, notamment celles et ceux qui se situent en bas de l'échelle des revenus. Dans ce contexte, l'augmentation de 5% pour toutes et tous revendiquée par l'USS est amplement justifiée – dans les entreprises privées comme dans le service public. Il ne sera cependant pas facile d'imposer cette revendication face à un patronat gonflé à bloc, qui peut compter sur un Conseil fédéral et des gouvernements cantonaux aux ordres. Pour cela, nous devons construire de très larges mobilisations cet automne, dans la rue et sur les lieux de travail. La manifestation nationale pour les salaires organisée par l'USS ce 16 septembre donnera le coup d'envoi à ces luttes. Pour réussir ce démarrage, mobilisons-nous par milliers à Berne! ■

GUY ZURKINDEN
RÉDACTEUR

¹ *L'Agefi*, 6 septembre 2023.

² *NZZ*, 8 septembre 2023.

À la veille de la grande manifestation nationale pour les salaires, le syndicat Unia publie une étude soulignant les gigantesques écarts de revenus au sein des grandes entreprises suisses.

L'indécence est la norme

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR
KEYSTONE . PHOTO

1 à 139. C'était l'écart salarial moyen au sein de trente-sept des plus grandes entreprises suisses en 2022, selon une étude menée par le syndicat Unia. Cela signifie que, au sein de chacune de ces firmes, la rémunération maximale était en moyenne 139 fois plus élevée que le salaire le plus bas. Parmi les dix entreprises présentant l'écart salarial le plus important, celui-ci s'est encore élargi. L'enquête d'Unia souligne aussi que les bénéfices des entreprises et les versements aux actionnaires sont restés à un niveau historiquement élevé en 2022 – alors que la situation des bas et moyens revenus s'est fortement aggravée.

ROCHE, UBS ET ABB EN TÊTE. Pour la quatrième année d'affilée, c'est la société Roche qui affiche l'écart salarial le plus élevé. Son CEO Severin Schwan a touché un revenu de 15,1 millions de francs en 2022, soit 307 fois le salaire le plus bas versé dans son entreprise. Un-e employé-e touchant la rémunération minimale versée par Roche devrait ainsi travailler à 100% pendant 25,5 ans pour gagner l'équivalent d'un seul revenu mensuel de son patron. Derrière la multinationale pharmaceutique, on trouve le géant bancaire UBS, dont le directeur général Ralph Hamers a palpé 12,6 millions l'an dernier – 243 fois plus que le salaire plancher de la boîte. Rappelons qu'UBS s'apprête à supprimer des dizaines de milliers d'emplois à travers le monde à la suite du rachat de Credit Suisse. L'entreprise ABB, active dans la métallurgie, occupe la troisième marche du podium avec un écart salarial de 1:216. Le directeur général d'ABB, Björn Rosengren, a touché 9,8 millions de francs.

LOIN DU MONDE RÉEL. L'enquête d'Unia met le doigt sur les rémunérations «indécentes» touchées par les dirigeants des plus grandes compagnies du pays. Dans trente-quatre des trente-sept entreprises analysées, elles dépassent le million de francs par an. Dans seize d'entre elles, les CEO touchent entre 5 et 10 millions. Et cinq entreprises (Roche, UBS, Novartis, Logitech et Nestlé) passent la barre des 10 millions. On notera pour la petite histoire que Patrick Frost, le directeur général de Swiss Life, a touché 4,3 millions en 2022. Swiss Life, le second plus grand

propriétaire immobilier du pays (derrière UBS), a augmenté cette année l'ensemble de ses loyers. Ce géant de l'assurance vient d'annoncer une hausse de 12% de son profit... ainsi qu'un nouveau programme de rachat d'actions à hauteur de 300 millions de francs¹. L'inflation ne fait pas que des perdant-e-s!

ACTIONNAIRES AUX ANGES. Ces trente-sept entreprises ont aussi versé des montants astronomiques à leurs actionnaires en 2022. Le montant des dividendes a ainsi augmenté de plus de 2,5 milliards de francs, pour totaliser près de 44 milliards. En parallèle, ces sociétés ont consacré 32 milliards au rachat de leurs propres actions, ce qui a eu pour conséquence de faire grimper la valeur du patrimoine de leurs propriétaires. Au total, les actionnaires des trente-quatre entreprises cotées en bourse (les données des trois restantes n'étant pas publiées) ont touché près de 76 milliards de francs. Les champions des versements aux actionnaires? Nestlé, Novartis, Roche et UBS, avec des distributions cumulées de plus de 50 milliards de francs.

SALAIRES «HONTEUSEMENT BAS». Le contraste est fort entre la pluie d'argent qui s'écoule dans les étages supérieurs de ces multinationales et l'évolution des bas salaires en leur sein. Selon Unia, la valeur médiane des salaires les plus bas est restée «à un niveau honteusement bas», soit 51 181 francs par an. Dans la moitié des entreprises étudiées, les employé-e-s les moins bien payé-e-s gagnent ainsi moins de 4000 francs par mois pour un plein temps. Dans trente d'entre elles, les salaires les plus bas se situent à 4102 francs. «Pendant quatre années d'affilée, les salaires réels ont diminué – on pourrait croire qu'on vit une crise économique, mais ce n'est pas le cas. L'argent est là, à ceci près qu'il est réparti de manière toujours plus inégalitaire», résumait récemment Pierre-Yves Maillard, le président de l'Union syndicale suisse (USS). Et d'appeler à une mobilisation massive pour inverser la tendance. C'est l'objectif de la manifestation nationale pour les salaires organisée par l'USS ce samedi 16 septembre. ■

¹ L'Agefi, 8 septembre 2023.

Repérages

LE CALVAIRE DES BAS SALAIRES

Contrairement à celles des dirigeant-e-s et actionnaires des grandes sociétés, les conditions de vie des personnes touchant de bas salaires se sont fortement détériorées au cours des trois dernières années, souligne l'étude d'Unia. Sur le terrain, la situation est en effet bien plus grave que ce que laissent entrevoir les statistiques salariales de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Tout le monde est loin d'être égal-e face à l'inflation: les hausses de prix de certains biens de consommation touchent beaucoup plus sévèrement les bas revenus. Exemple. Selon l'enquête sur le budget des ménages de l'OFS, les salarié-e-s gagnant 50 552 francs par an (pour un plein temps) en 2020 et vivant seul-e-s ont vu leur salaire nominal augmenter de 631 francs en 2022. Pour ces personnes, les dépenses de consommation représentent deux tiers (67,1%) du budget total – les postes les plus importants étant le logement et l'énergie (24,7% du budget), ainsi que les transports (8,5% du budget). Or entre décembre 2020 et 2022, ces dépenses ont augmenté de 6,9% (logement et énergie) et de 12,9% (transports) – et cela, avant même les fortes hausses des loyers et de l'électricité en 2023. Cela représente 861 francs de dépenses supplémentaires pour le logement et l'énergie, auxquelles s'ajoutent 554 francs supplémentaires pour les transports. Soit plus du double de l'augmentation du salaire nominal durant la même période! Le calcul est encore plus dramatique pour un-e salarié-e exerçant un emploi à bas revenu, travaillant à temps partiel (80%) et touchant 40 441 francs en 2020. En 2022, son salaire pesait 500 francs de plus, soit 40 944 francs. Durant le même laps de temps, ses dépenses pour le logement, l'énergie et les transports (qui représentent la moitié de son budget) ont augmenté de près de 1 600 francs. Soit trois fois plus que l'augmentation nominale du salaire de cet-te employé-e sur la même période! ■

Contexte

L'USS VEUT DES AUGMENTATIONS DE 5%

«Le renchérissement, le choc des primes maladie et la hausse des loyers alourdissent fortement la charge des ménages», dénonçait l'Union syndicale suisse (USS) le 8 septembre au cours d'une conférence de presse.

En matière de loyers, «après une première hausse attendue pour octobre de cette année, la prochaine ne tardera pas à suivre (...) Il en résulterait la possibilité d'augmenter le loyer de 3% dès le 1^{er} avril 2024. Selon Raiffeisen, une troisième augmentation est même déjà prévisible d'ici à fin 2024, au plus tard début 2025», soulignait récemment la *Tribune de Genève*¹.

Pour les primes d'assurance maladie, l'augmentation (estimée à 7,7%) s'annonce encore plus salée que cette année, au cours de laquelle elles ont grimpé de 6,6% en moyenne suisse.

Quant à la facture d'électricité, elle prendra aussi l'ascenseur en 2024: la Commission fédérale de l'électricité (Elcom) annonce une hausse moyenne de 18%, avec de grandes disparités selon les régions et les compagnies. Cette hausse salée n'est cependant pas une fatalité, rappelle Laurianne Altwegg, représentante de la Fédération romande des consommateurs et vice-présidente de l'Elcom: en effet, les actionnaires des compagnies d'électricité (qui sont souvent des collectivités publiques) «ont tout à fait le droit de subventionner davantage l'électricité, pour éviter que leurs contribuables ne tombent dans la précarité»².

L'USS a la même analyse: «Contrairement à l'année dernière, cette hausse ne tient pas à une évolution 'inélectable' des prix sur les marchés internationaux, mais découle en bonne partie d'une succession de décisions politiques malheureuses prises en Suisse», écrit la centrale syndicale. Et de dénoncer: «Aujourd'hui, les grands groupes énergétiques comme Axpo ou BKW réalisent des bénéfices se chiffrant en milliards – et la facture électrique des petits clients devrait continuer d'augmenter? C'est absolument inacceptable».

Pour éviter que l'appauvrissement des salarié-e-s ne continue, l'USS formule plusieurs revendications: une hausse généralisée de 5% des salaires en 2024; le rétablissement de la compensation automatique du renchérissement dans les conventions collectives de travail (CCT) et les contrats de travail; un salaire mensuel minimum de 5000 francs pour les salarié-e-s détenant un CFC; et une hausse des subsides versés par les cantons aux ménages modestes pour les aider à payer leurs primes maladie. ■

¹ *Tribune de Genève*, 10 août 2023.

² *24 heures*, 6 septembre 2023.





« C'est une insulte à notre métier »

NEUCHÂTEL . Soutenues par le SSP, les enseignantes des premières classes de l'école obligatoire déposent une pétition contre la dévalorisation de leur profession. Un projet veut réduire leur taux d'activité, pour une charge de travail inchangée. Questions à Nadia*, enseignante en 1 et 2 H.

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTO

Vous dénoncez une «dévalorisation» de l'enseignement en 1 et 2 Harmos (H). Pourquoi? Nadia – Aujourd'hui, un-e enseignant-e de 1 et 2 H – soit les deux premières années de l'école obligatoire, avec des enfants âgé-e-s de 4 à 5 ans – travaillant à plein temps effectue 24 périodes en présence des élèves. Notre charge de travail correspond cependant à 42 heures hebdomadaires, soit un plein temps dans la fonction publique neuchâteloise, si on prend en compte le travail que nous réalisons en-dehors du temps passé avec les enfants: la préparation des cours, les contacts et les réunions avec les parents, la mise sur pied de réseaux pour les élèves ayant des difficultés, les tâches administratives, etc. Tout cela pour toucher un revenu bas – notre grille salariale démarre à environ 4000 francs nets pour un 100%.

Or, dans le cadre de son projet de réévaluation des fonctions enseignantes, le Conseil d'Etat propose de considérer à l'avenir ce même horaire (soit 24 périodes d'enseignement) comme un emploi à 86,2%, et plus à 100%. Qui serait d'accord de voir son pourcentage de travail diminuer en gardant le même nombre d'heures?

Il s'agit d'une volonté de dévaloriser notre métier, exercé comme par hasard à plus de 90% par des femmes.

Quelles seraient les conséquences concrètes de cette mesure?

Tout d'abord, nous devrions augmenter notre temps de travail pour conserver un

plein temps. Or notre charge de travail a beaucoup augmenté au cours des dernières années. À la fin d'une semaine de boulot, nous sommes souvent épuisé-e-s. Si nous devons enseigner plus, cela aura des conséquences négatives sur la qualité de nos prestations auprès des enfants. Sans compter que, si les trois cents enseignant-e-s concerné-e-s par la proposition du Conseil d'Etat demandent de passer à un taux de 100%, on ne pourra pas leur fournir le nombre d'heures nécessaires, à moins de licencier des collègues plus jeunes! La baisse de notre taux d'activité aurait d'autres conséquences négatives – notamment pour les décharges en fonction de l'âge, pour les droits pour proches aidant-e-s, etc.

Le Canton annonce en parallèle une hausse de vos salaires...

Le Conseil d'Etat propose une revalorisation salariale de 3,5% pour les enseignant-e-s de 1 et 2 H. C'est misérable par rapport à ce que nous perdrons si notre taux de travail est baissé à 86,2%. Sans compter que cette revalorisation se ferait principalement sur le dos des enseignant-e-s des classes de 7-8 H, à nouveau en majorité des femmes touchant de bas salaires. Ces collègues verraient leur rémunération baisser de plusieurs milliers de francs par an. C'est tout à fait inacceptable!

Que comptez-vous faire après le dépôt de cette pétition?

Nous avons récolté très rapidement 147 signatures (pour 196 équivalents

plein temps), ce qui représente la moitié des enseignant-e-s concerné-e-s, dans un contexte difficile: juste avant les vacances d'été et alors que les collègues n'étaient absolument pas informé-e-s de la proposition du Conseil d'Etat. Cela montre la résistance de la base à la proposition de l'exécutif.

Lors de la journée syndicale, qui se tiendra cet automne, nous discuterons des prochaines mesures à prendre. Ce qui est sûr, c'est que nous combattons ce projet, dont la concrétisation représenterait un recul historique.

Après notre grève de 2016 en effet, le Conseil d'Etat avait promis de réévaluer le métier d'enseignant-e. Aujourd'hui, il fait le contraire en dévalorisant notre profession. En parallèle, il veut supprimer les quelques acquis que nous avons obtenus de haute lutte.

Je vis ces attaques comme une insulte à notre métier.

La position des autorités cantonales (et communales) est d'autant plus incompréhensible que nombre de pays européens se rendent compte aujourd'hui de l'importance des métiers de la petite enfance et envisagent de les revaloriser! ■

* Prénom d'emprunt

Repérages

POUR UNE RÉELLE REVALORISATION!

Fin 2016, les enseignant-e-s neuchâtelois-e-s menaient plusieurs jours de grève contre une nouvelle grille salariale impliquant des baisses de salaires.

Inflexible, le Conseil d'Etat maintenait sa nouvelle grille. Pour calmer la colère du personnel enseignant, il introduisait cependant plusieurs mesures visant à améliorer les conditions de travail – entre autres, l'extension des décharges pour raison d'âge au personnel à temps partiel. L'exécutif s'engageait en parallèle à lancer un processus de réévaluation des fonctions enseignantes.

Ce processus s'est révélé long et ardu, en raison de la volonté du gouvernement de viser une «neutralité des coûts». En 2022, le SSP refusait, après consultation de sa base, une proposition du Conseil d'Etat visant à baisser les salaires des enseignant-e-s de 7-8 H pour revaloriser de 3,5% le traitement des maître-sse-s de 1 et 2 H.

En contrepartie de cette revalorisation minimale, le Conseil d'Etat veut aujourd'hui faire passer le taux d'occupation de ces enseignant-e-s de 100% à 86,2%, sans réduction des heures enseignées. Cette proposition aurait pour conséquence de diminuer les décharges pour raison d'âge – et de les supprimer pour les enseignant-e-s aujourd'hui à 50%. Les droits pour les proches aidant-e-s et les primes de fidélité seraient aussi impactés.

Soutenu-e-s par le SSP, les signataires de la pétition syndicale demandent au Conseil d'Etat de retirer sa proposition. Et exigent une réelle revalorisation de leurs salaires, qui figurent parmi les plus bas de Suisse. ■

FRIBOURG . La direction d'un EMS en Gruyère refuse de verser à son personnel des indemnités auxquelles il a droit et se voit reprocher des dysfonctionnements. Le SSP intervient.

Brise d'illégalité à la Rose des Vents

INÈS MARTHALER
SECRÉTAIRE SSP . RÉGION
FRIBOURG

Le 4 septembre dernier, un article est paru dans le quotidien *La Liberté*, épinglant certains dysfonctionnements de la direction du foyer de la Rose des Vents, sis à Broc et Gruyère. Des salarié-e-s de l'établissement dénonçaient un manque de considération de la part de leur direction. Celui-ci se traduisait notamment par le non paiement de certaines indemnités, dites «Orange».

INDEMNITÉS NON VERSÉES. En décembre 2022 déjà, le SSP avait interpellé à ce sujet M^{me} Overney, la directrice du foyer de la Rose des Vents. Mandatés par plusieurs employé-e-s pour des cas de licenciement discutables, nous nous sommes rendu compte que ces indemnités ne leur étaient pas versées. Le Tribunal fédéral a pourtant établi une jurisprudence sur la question il y a plus de dix ans!

Les indemnités Orange sont liées aux inconvénients de service (travail le

weekend, de nuit, les jours fériés, service de piquet). Elles sont versées lors des périodes de vacances et des incapacités de travail (maladie, accident). Or la Rose des Vents ne verse pas ces indemnités à ses employé-e-s, alors qu'ils et elles y ont droit.

Le paiement des indemnités pour inconvénients de service durant les vacances ou la maladie constitue en effet une disposition légale qui s'applique à l'ensemble des EMS de droit privé du canton.

ONZE ANS D'ILLÉGALITÉ! Le SSP demande donc à la direction du foyer la Rose des Vents, depuis des mois, de verser ces indemnités, avec octroi rétroactif pour les cinq dernières années, selon les dispositions valables en matière de prescription. Jusqu'à ce jour, la direction s'y refuse, violant manifestement ses obligations légales.

En 2012, le service de la prévoyance sociale du canton de Fribourg avait pourtant rappelé ces obligations à l'ensemble

des établissements médico-sociaux du canton, dans une circulaire titrée «Jugement Orange – Paiement des indemnités pour le travail de nuit et du week-end durant les vacances et en cas d'incapacité de travail – Rétroactivité sur cinq ans». Le foyer ne paie donc pas les indemnités dues depuis onze ans (seize en comptant la rétroactivité)!

HARCÈLEMENT DÉNONCÉ. De nombreuses et nombreux employé-e-s ont contacté le SSP parce qu'ils et elles avaient constaté, au cours des dernières années, des dysfonctionnements majeurs dans la gestion de l'établissement par sa direction: mobbing, pressions, remise en cause des certificats médicaux, harcèlement répété, licenciements injustifiés, etc.

La direction a cependant su rallier à sa cause une partie du personnel de l'établissement. Après que certain-e-s salarié-e-s avaient été interviewé-e-s par un journaliste de *La Liberté*, le mot s'est répandu auprès du personnel que le SSP accuserait le foyer de maltraitance. Il n'en a évidemment jamais été question, bien que les conditions de travail aient impacté la qualité du travail de certain-e-s soignant-e-s, comme ils et elles ont pu en témoigner. Les employé-e-s soutenant la direction du foyer et le SSP devraient se rencontrer prochainement afin d'échanger sur la situation.

Le SSP a posé plusieurs revendications, à commencer par le paiement des indemnités Orange, avec effet rétroactif sur cinq ans pour l'ensemble du personnel, actuel et ancien.

S'ajoutent à cela diverses demandes: la mise sur pied d'un audit de la structure; l'établissement de mesures rapides visant à protéger la santé et la personnalité des salarié-e-s; des formations obligatoires pour l'ensemble du personnel sur les droits des salarié-e-s; la mise en place d'un système d'enregistrement électronique du temps de travail.

LES SALARIÉ-E-S TIENNENT BON. Les deux parties se sont accordé sur un cessez-le-feu temporaire, et ce jusqu'à une entrevue prévue en octobre, en présence du Réseau santé et social de la Gruyère. Néanmoins, la secrétaire syndicale responsable du cas et certaines anciennes employées de l'établissement ont reçu des mails de critiques *ad personam* de la part de la directrice de l'EMS, M^{me} Overney. Cela laisse planer quelques doutes sur les intentions de la directrice concernant l'entretien à venir.

Le groupe syndical ne lâche rien. Faisant preuve de courage et d'engagement, malgré les pressions exercées par la directrice, ils et elles sont déterminé-e-s à se faire verser les indemnités qui leur sont dues. ■

Le trait de Vincent

ÉCART SALARIAL
L'INDÉCENCE EST LA NORME!



Agenda militant

POUR LA HAUSSE DES SALAIRES!

BERNE

Manifestation nationale

Samedi 16 septembre, 13 h 30
Schützenmatte

LA PARTICIPATION PLUTÔT QUE L'EXCLUSION!

BERNE

Conférence organisée par Solidarité sans frontières, le SSP, Unia et solinetz.ch

Samedi 23 septembre, dès 12 h
Maison des générations, Bahnhofplatz 2

CONFÉRENCE DE SOPHIE BINET

LAUSANNE

Conférence publique de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT

Introduite par Pierre-Yves Maillard,

président de l'USS

Vendredi 22 septembre, 18 h 30

Maison du Peuple, salle de l'Eldorado

LES SYNDICATS ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LAUSANNE

Conférence-débat organisée par le SSP – Enseignement

Mardi 26 septembre, 19 h

Maison du Peuple, Place Chauderon,
Salle Jean-Villard-Gilles

LES LIP. 50 ANS APRÈS

LAUSANNE

Jeudi 28 septembre, 18 h 30

Projection du film *Lip, l'imagination*

au pouvoir (C. Rouaud, 2007),

précédée d'une présentation par

Pierre-Emmanuel Jaques.

Cinémathèque suisse (Casino de

Montbenon)

Vendredi 29 septembre: Conférences

et débats

Université de Lausanne . Géopolis

2129 (matin) et 1620 (après-midi)

POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE!

BERNE

Manifestation nationale

Samedi 30 septembre, 14 h

INDEXATION, LE RETOUR

VAUD

Discussion sur la suite de la bataille

pour l'indexation menée par la

fonction publique vaudoise

Organisée par la section Vaud Etat du

SSP

Samedi 30 septembre

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUS LES 2 VENDREDIS DU MOIS

ÉDITEUR RESPONSABLE

SSP-VPOD

Natascha Wey

Secrétaire générale

Case postale 8422

8036 Zurich

www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE

Guy Zurkinden

Case postale 1360

1001 Lausanne

Tél. 021 340 00 00

E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève

VAUD . Les autorités cantonales interdisent les débats politiques dans les écoles durant les dix semaines précédant une échéance électorale. Le SSP demande le retrait de cette décision.

Non à la censure!

RAPHAËL RAMUZ . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION VAUD

Annoncée par la presse, l'intention du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) a été confirmée le 31 août dernier par une directive entérinant de fait l'annulation de débats contradictoires dans plusieurs gymnases vaudois. La majorité du Grand Conseil vaudois a soutenu cette intention en refusant, par une motion d'ordre, d'en discuter les implications désastreuses pour l'éducation à la citoyenneté. Cette décision s'appuie à la fois sur une interprétation erronée des bases légales, une défiance vis-à-vis des professionnels-le-s de la formation, une déconsidération de l'intelligence des élèves et une conception inquiétante de l'apprentissage de la démocratie. Partant, le SSP en demande le retrait immédiat.

UNE LOI MAL COMPRISE. En s'appuyant sur une lecture confuse de la Loi sur l'école obligatoire (LEO), le DEF mélange l'article 9 sur la neutralité de l'enseignement avec l'article 11 sur la propagande pour justifier l'interdiction de tout débat contradictoire avant une échéance électorale. Cette interdiction révèle à la fois une défiance par rapport aux professionnels-le-s de l'enseignement ainsi qu'une appréciation discutable des capacités des élèves et de leur apprentissage de la citoyenneté.

Que l'école doive être un lieu de formation qui garantisse un climat serein en excluant tout prosélytisme, personne ne le conteste. Mais que le professionnalisme des collègues soit mis en doute en prétextant que la neutralité n'est pas garantie dans l'organisation d'un débat contradictoire constitue un nouveau témoignage du mépris des autorités à leur égard. C'est également une remise en question de leur autonomie pédagogique. Sans oublier qu'il s'agit aussi d'un désaveu des directions d'établissement par le DEF, celles-ci étant garantes jusqu'ici du bon déroulement et de la qualité des débats organisés ces dernières années.

UNE MÉCONNAISSANCE DU MÉTIER... Cette remise en cause de la neutralité des intentions pédagogiques, induite par cette interdiction, révèle aussi une méconnaissance du métier d'enseignant-e. L'organisation et l'encadrement pédagogique de débats contradictoires sont en effet élaborés avec professionnalisme, en respectant l'équilibre des forces politiques, en accompagnant les élèves dans leurs ré-

flexions et en analysant après la rencontre le déroulement des arguments et l'issue de la discussion.

Une posture réflexive et critique, fondement de toute démarche scientifique et pédagogique, est en effet mise à l'œuvre par les enseignant-e-s lors des apprentissages.

... ET DU PUBLIC SCOLAIRE. Par ailleurs, il faut souligner que l'interdiction d'une pratique pédagogique existant depuis des décennies dans le canton de Vaud, comme dans la majorité des cantons suisses, déconsidère l'intelligence des élèves et leur capacité d'apprentissage. Sans connaître le public scolaire, il n'est pas étonnant que le chef du DEF et la majorité politique au Grand Conseil imaginent qu'il suffit d'enseigner une connaissance pour influencer directement les opinions des dit-e-s élèves.

Bien au contraire, les jeunes en formation sont capables de discernement et comprennent tout à fait que les idées, comme les opinions politiques ou les croyances religieuses, appartiennent aux choix de chacune et chacun. De plus, ce n'est pas en interdisant aux élèves d'expérimenter l'une des facettes de la démocratie (le débat électoral) dans un cadre pédagogique sécurisé que le DEF contribuera à former des citoyen-ne-s autonomes, responsables et désireux-euses de participer à la vie politique.

UNE DIRECTIVE À RETIRER. En édictant cette directive – au demeurant sans consultation aucune, notamment des syndicats mais également des usagers-ères – le DEF se trompe lourdement sur ses objectifs, opère une interprétation erronée des bases légales et s'appuie sur des conceptions problématiques de ce que seraient les professionnels-le-s et les usagers-ères de l'école. Tout cela pour, in fine, interdire une expérience formatrice et peut-être fondatrice de la démocratie.

Cette directive doit donc être retirée. ■

FRIBOURG . En raison d'une révision de loi, les syndicats ne pourront plus désigner leurs représentant-e-s au sein de la caisse de prévoyance de l'Etat. Droits syndicaux bafoués.

Les syndicats écartés

SSP . RÉGION FRIBOURG

Le 8 septembre dernier, à une voix près, une majorité des député-e-s du Grand Conseil fribourgeois ont validé la proposition du Conseil d'Etat concernant la désignation des délégué-e-s du personnel au sein du Conseil d'administration de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). Cette décision bafoue les droits syndicaux et démontre que le gouvernement ne prend plus en compte l'avis du personnel et de ses représentant-e-s. Il est temps que les organisations du personnel unissent leurs forces pour que cela change!

PERSONNEL SOUS-REPRÉSENTÉ. Selon la loi sur la CPPEF, le conseil d'administration de la caisse de pension devrait être composé de manière paritaire. Il doit comprendre six représentant-e-s de l'employeur et six représentant-e-s du personnel. Depuis plusieurs années, ce n'est malheureusement pas le cas: un des actuel-le-s représentant-e-s du personnel occupe en effet une position de cadre supérieur à l'Etat de Fribourg. Cet employé situé en haut de l'échelle hiérarchique doit donc, selon une jurisprudence récente (2020) du Tribunal administratif fédéral, être considéré comme représentant la partie «employeur». Cette dernière est ainsi majoritaire au sein du conseil d'administration de la CPPEF, et fait la pluie et le beau temps au sein de cette instance.

DEUX POIDS, DEUX MESURES. Dans l'objectif de rendre la composition du conseil d'administration de la caisse conforme au droit constitutionnel, l'exécutif a transmis une révision de la loi sur la CPPEF au Grand Conseil. Dans cette nouvelle mouture, validée le 8 septembre à une voix près, le Conseil d'Etat garde l'entier de ses prérogatives en matière de désignation de ses propres représentant-e-s: c'est lui, et lui seul, qui les nomme directement, à l'exception du ou de la représentant-e de l'Association des cadres et magistrats supérieurs (ACMS), désigné-e par l'association en question.

Il n'en sera pas de même pour les syndicats de la fonction publique: le gouvernement a décidé de priver la Fédération des employés de l'Etat (FEDE) et le SSP de la possibilité de désigner leurs représentant-e-s. Ces représentant-e-s seront dorénavant élu-e-s dans le cadre d'une votation générale au sein de l'ensemble du personnel de la fonction publique.

DROITS SYNDICAUX BAFOUÉS. En décidant de priver les organisations du personnel du droit de désigner leurs propres représentant-e-s, le Conseil d'Etat bafoue des droits syndicaux élémentaires. C'est également une manière de marginaliser les organisations du personnel, et donc d'affaiblir les droits des salarié-e-s du service public dans son ensemble.

Cette gestion autoritaire ne s'arrête pas à la caisse de pension de la fonction publique. Nous constatons, depuis plusieurs mois, que les organisations du personnel ne sont plus entendues par le gouvernement sur les thématiques les concernant. Les séances de négociation n'existent plus: elles ont été transformées en séances d'information, au cours desquelles les organisations représentant les salarié-e-s de l'Etat sont censées enregistrer les décisions prises par le gouvernement.

POUR UNE MOBILISATION UNITAIRE. Des échéances capitales attendent le personnel de la fonction publique et parapublique cet automne, en particulier concernant l'augmentation des salaires face au renchérissement. Si rien ne change, il est clair que le Conseil d'Etat ne proposera aucune adaptation significative des salaires, ni aucune amélioration des conditions de travail.

La mobilisation du personnel devient donc indispensable. Le SSP propose à la FEDE et à la FOPIS d'unir leurs forces cet automne pour aller dans ce sens. ■

Un intense débat politique a suivi l'annonce d'une nouvelle hausse des primes d'assurance maladie. La responsabilité des sociétés privées à l'assaut de la santé est pourtant souvent occultée.

Spirale de profits dans la santé

BEATRIZ ROSENDE . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP
ERIC ROSET . PHOTO

L'automne arrive, et les assuré-e-s verront à nouveau leur prime grimper plus vite que leur salaire. Ces assuré-e-s passent doublement à la caisse: ils et elles sont aussi les malades, les résident-e-s en EMS ou les «client-e-s» des soins à domicile qui déboursent, en plus des primes, des sommes astronomiques au titre de franchises, participations aux coûts, etc. Comment interpréter cette augmentation des dépenses de santé quand, en même temps, les personnels de la branche voient leurs conditions de travail se dégrader et abandonnent leur travail? On pourrait croire que, si les primes augmentent, les conditions de travail s'améliorent. Or c'est le contraire qui se passe.

L'OPACITÉ AUX COMMANDES. Le magazine *Bon à savoir*¹ a tenté d'en savoir davantage. Pas si simple car, en matière de coûts de la santé, les «données essentielles, qui devraient être accessibles, ne le sont pas». On peut suivre les individus à la trace grâce aux nouvelles technologies, mais on ne sait toujours pas où finissent nos primes d'assurance. Selon *Bon à savoir*, un des facteurs expliquant la hausse des dépenses pourrait avoir un lien avec la quantité de prestations fournies: nombre de consultations, hospitalisations, journées en EMS, interventions dans les soins à domicile, médicaments, radios, etc. Or la population augmente, donc le volume des prestations aussi, logiquement. De son côté, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) évoque le vieillissement de la population et le recours à davantage de prestations médicales par ces personnes âgées. Autre source de dépenses: les hôpitaux et les cliniques. Mais les chiffres les concernant ne sont pas du tout transparents, car l'OFSP a sous-traité la tâche de les collecter et les traiter à une société anonyme – Sasis SA – détenue par Santéuisse, la principale organisation faitière

des caisses maladie. De plus, les chiffres fournis par Sasis sont anonymisés et agrégés. On en est là: les primes augmentent, et on ne sait pas vraiment où filent ces milliards.

Bon à savoir évoque aussi l'augmentation des consultations et prestations des médecins spécialistes. Se basant sur un document confidentiel de l'OFSP, le magazine dévoile une tendance de fond: les consultations chez les médecins de premier recours et les généralistes sont stables, voire à la baisse, entre 2011 et 2020, alors qu'elles augmentent sensiblement chez les spécialistes (+60% en dix ans), dont les revenus grimpent d'autant.

CLINQUES À L'OFFENSIVE. Du côté des payeurs, il y a les assuré-e-s, les malades et les résident-e-s en EMS, et même nos impôts qui financent les subventions des assuré-e-s modestes. De l'autre côté de la rive, il faut souligner l'intérêt de plus en plus marqué de certains investisseurs de haut vol pour la santé (*lire ci-contre*). Les groupes de cliniques privées se déploient notamment avec agressivité dans le secteur.

Jusqu'à la dernière révision de la Loi sur l'assurance maladie (LAMal) en 2007, les cliniques ne pouvaient, de manière générale, être financées que par les assurances complémentaires privées. On a beaucoup pointé le mode de financement des forfaits par cas (DRG) et sa responsabilité dans l'affaiblissement des hôpitaux publics, ce qui est juste. On a cependant moins prêté attention à la bataille que les établissements privés ont mené – et continuent à mener – pour obtenir les mêmes conditions que le secteur public, l'accès aux fameuses listes hospitalières. Dans un premier temps, les cliniques ont obtenu que quelques-uns de leurs lits soient pris en compte dans la planification hospitalière. Elles ont ensuite réussi, avec de forts appuis politiques, à mettre en place des partenariats public-privé.

Comme à Genève où, sur un terrain de la caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG), le groupe Hirslanden et les hôpitaux universitaires de Genève (HUG) vont exploiter à parts égales un immense centre de chirurgie ambulatoire privé-public. Avec encore une fois la rentabilité en ligne de mire. Où iront les bénéfices? On le devine. Qui payera? Nos primes, notre participation, nos franchises et certainement aussi nos impôts!

UN RÉSEAU QUI S'ÉTEND. Ces cliniques ne contrôlent pas que des salles d'opération, des divisions de médecine ou des prestations ambulatoires. Elles incluent aussi des réseaux croissants de médecins spécialisés-e-s. Vaud Cliniques, l'association des cliniques privées vaudoises, vient par exemple de recourir contre la clause du besoin en matière d'installation de nouveaux médecins². Motif: le Conseil d'Etat voulait limiter le domaine de la neurochirurgie. Or pour les patrons des cliniques, la limitation de l'admission à pratiquer constitue une «atteinte particulièrement grave à la liberté économique du corps médical» et «restreint l'accès des patients aux soins!» Pourtant ce qui restreint l'accès aux soins, ce sont plutôt les économies et les restrictions budgétaires imposées dans le secteur public!

Il y a pourtant une alternative à cette orgie de profits sur le dos des personnels et usager-ères de la santé: instaurer une caisse maladie publique et unique, ainsi qu'un mode de financement solidaire de la santé, sur le modèle de l'AVS.

Il y a pourtant une alternative à cette orgie de profits sur le dos des personnels et usager-ères de la santé: instaurer une caisse maladie publique et unique, ainsi qu'un mode de financement solidaire de la santé, sur le modèle de l'AVS. ■

¹ Dans son édition de juillet-août 2023.

² *24 heures*, 6 juillet 2023.



Contexte

RICHEMONT ET MSC FONT LEUR MARCHÉ

Le magazine *Bilan* a décortiqué récemment le rachat de Mediclinic, un groupe de 74 hôpitaux et cliniques qui détient notamment le groupe Hirslanden, à la tête de seize établissements employant 11 000 personnes en Suisse. Ce rachat aurait coûté 4 milliards de francs. Un montant substantiel mis sur la table par le groupe Richemont (qui navigue dans l'industrie du luxe, notamment l'horlogerie très haut de gamme) et la famille Aponte, propriétaire de MSC-Mediterranean Shipping Company, leader mondial du transport maritime.

Alors que Mediclinic était en cours de rachat, les nouveaux patrons ont décidé de retirer la société de la bourse. Histoire de rester encore plus discrets sur les affaires financières et les bénéfices réalisés par le groupe.

En plus d'emmagasiner d'immenses fortunes en vendant des produits de luxe sortis d'usines à bas salaires ou en ballottant les touristes sur des paquebots géants et polluants à travers les océans, Richemont et MSC entendent désormais dégager d'immenses bénéfices en exploitant nos maladies et nos besoins sanitaires, un business particulièrement pervers.

Le rachat de Mediclinic par ces deux multinationales n'ayant aucune expérience dans la santé en dit long sur les perspectives de profits qu'elles comptent réaliser dans ce secteur. ■

Conférence publique de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT

Introduite par Pierre-Yves Maillard, président de l'USS

Vendredi 22 septembre à 18 h 30

Maison du Peuple de Lausanne, salle de l'Eldorado
Entrée libre

L'automne social s'annonce chaud – et pas seulement en Suisse. En France aussi, les revenus réels en baisse et un gouvernement au service du Capital entraînent une détérioration de la situation des travailleuses et travailleurs. Simultanément, dans les deux pays, les systèmes publics de retraite sont affaiblis par de constantes attaques. Pour évoquer l'état des luttes syndicales en France et les liens entre la situation des deux pays, Sophie Binet, nouvelle secrétaire générale de la CGT, sera à Lausanne le 22 septembre. Sophie Binet a été portée à la tête de la CGT à l'issue d'un long congrès, au mois d'avril dernier. Elle a été imposée par la base du syndicat contre la proposition de la direction sortante. Première femme à diriger l'organisation, elle allie à une expérience des luttes des revendications féministes fortes et incarne un renouveau pour le syndicat.

Départ de Guy Zurkinden

Notre collègue Guy Zurkinden a pris la décision de mettre un terme à son activité professionnelle au SSP. Il quittera ainsi la fonction de rédacteur de ce journal, qu'il a assumée pendant plus de dix ans, à la fin du mois de novembre prochain.

Le SSP regrette cette décision. Guy a en effet été un rédacteur de grande valeur. Il a su produire, malgré des ressources très limitées, un journal de qualité, reconnu comme tel bien au-delà des milieux syndicaux. *Services Publics* a ainsi pu assumer pleinement son rôle d'outil d'information et de mobilisation en phase avec l'actualité politico-syndicale, tant locale que nationale, voire internationale.

Le SSP remercie chaleureusement Guy pour son engagement sans faille. Certain-e-s que nous le retrouverons à nos côtés dans les batailles syndicales à venir, nous lui souhaitons pleine satisfaction dans sa future activité professionnelle.

Le poste de rédacteur-trice (taux d'activité: 60%) de *Services Publics* fait l'objet d'une mise au concours. Vous pouvez prendre connaissance de l'offre d'emploi en question dans ce numéro du journal.

SSP



Le Syndicat des services publics (SSP) organise les employé-e-s de la Confédération, des cantons, des communes et des institutions privées d'utilité publique.

Nous cherchons un-e

Rédacteur / rédactrice

Taux d'activité: 60%

- Lieu de travail: Secrétariat central SSP à Lausanne
- Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2024

Vous serez responsable de notre journal *Services Publics*, l'organe d'information des membres du SSP de Suisse romande.

Vous offrez:

- une formation adéquate;
- une bonne capacité de rédaction, pratiquée dans le journalisme, dans les syndicats ou dans le mouvement associatif;
- une aptitude au stress et de la flexibilité;
- une expérience d'engagement dans les syndicats ou le mouvement associatif.

Nous vous offrons:

- un travail passionnant;
- de bonnes conditions d'engagement;
- l'intégration dans une équipe motivée et dynamique.

Veillez adresser votre candidature, jusqu'au 9 octobre 2023, à: Secrétariat central SSP, Case postale 1360, 1001 Lausanne – Par courriel: central@ssp-vpod.ch

Renseignements complémentaires sur le poste:
Natascha Wey, secrétaire générale SSP, tél. 076 386 82 80
Agostino Soldini, secrétaire central SSP, tél. 079 263 15 29

Manifestation pour les salaires

16 septembre 2023, Berne

Tout coûte plus cher

MAIS LES SALAIRES ET LES RENTES N'AUGMENTENT PAS.

UNE GRANDE ALLIANCE POUR LE POUVOIR D'ACHAT APPELLE À MANIFESTER À BERNE.

DATE : 16.09.2023

LOYERS	+ 8 %
ASSURANCE-MALADIE	+ 13 %
CHAUFFAGE	+ 55 %
TRANSPORTS PUBLICS	+ 4 %
ALIMENTATION	+ 6 %
ÉLECTRICITÉ	+ 46 %

TVA (2024) + 0.4%

HAUSSE TOTALE **3000.-**

AUGMENTATIONS SUR LA PÉRIODE 2020 - 2024

Augmenter les salaires !

« L'AFFAIRE LIP » :
50 ANS APRÈS.

La Suisse et Lip



© Jean-Paul Margnac, Marche des Lip du 29 septembre 1973, Besançon

28
&
29.
09.
2023

LAUSANNE
Université de Lausanne

Projet LIP 50 (Jean-Paul Barrière dir.) soutenu par la Fédération des Maisons des Sciences de l'Homme de Bourgogne et de Franche-Comté (AAP Translation)



« Cette stratégie est raciste »

En France, les syndicats dénoncent l'instrumentalisation de la question du port de l'abaya pour masquer le manque de moyens alloués à l'école. Questions à Basile Ackermann, enseignant et militant syndical CGT.

CLÉMENT POURÉ
LE COURRIER¹

PHOTO THÈQUE
ROUGE/JMB . PHOTO

Dimanche 27 août, à quelques jours de la rentrée scolaire, Gabriel Attal, le nouveau ministre français de l'Éducation nationale et de la jeunesse, annonçait l'interdiction du port de l'abaya dans les établissements scolaires. Cette mesure qui cible le port de ce vêtement traditionnel du golfe Persique et du Maghreb a suscité une levée de boucliers dans plusieurs milieux en France, dont de nombreux syndicats qui assurent que les problèmes de l'école française sont tout autres, à commencer par l'insuffisance du nombre de professeurs. Pour *Le Courrier*, Basile Ackermann, professeur des écoles en Seine-Saint-Denis et militant syndical CGT, revient sur cette polémique et, surtout, les réalités de la crise du service public de l'éducation en France.

Comment analysez-vous cette décision gouvernementale ?

Basile Ackermann – C'est une polémique qui a été mise en place par le gouvernement pour dissimuler une rentrée catastrophique, caractérisée par l'absence de mesures d'urgence. Le port de l'abaya ne pose pas de problème pédagogique en Seine-Saint-Denis. Les chiffres gouvernementaux, publiés le 5 septembre, prouvent que c'est la même chose au niveau national. Selon le ministère de l'Éducation nationale lui-même, seulement soixante-sept élèves auraient refu-

sé d'enlever leur abaya pour se rendre en cours. Soixante-sept adolescentes sur 12 millions d'élèves.

Est-ce donc une simple distraction ?

Oui, mais cela n'enlève pas le caractère profondément raciste de cette stratégie. Elle s'ancre dans une extrême droitisation du discours politique de la majorité et une fuite en avant islamophobe du paysage politique français. Entre les violences policières qui ont émaillé les mobilisations sociales contre les retraites, celles que subissent les quartiers populaires quotidiennement, la pression mise par le Rassemblement national sur le gouvernement, on a l'impression qu'Emmanuel Macron multiplie les appels du pied en espérant se maintenir à flot lors des scrutins à venir.

Quelle réalité cette polémique vient-elle cacher ?

L'éducation nationale connaît une grave crise liée au manque de personnel. Le gouvernement a plusieurs fois répété qu'il y aurait un-e professeur-e pour chaque classe à la rentrée, or il n'en est rien. Avant la rentrée, nous estimions qu'il manquait 3000 enseignant-e-s pour que le service public de l'éducation fonctionne correctement. On sait aujourd'hui, deux jours après la reprise des cours, qu'il manque des professeur-e-s dans la majorité des établissements de premier et de second

degré. Mais l'éducation nationale, ce n'est pas juste les profs. On manque d'accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap (AESH), de surveillant-e-s, d'infirmiers et d'infirmières, de conseiller-ère-s principaux-ales d'éducation dans de nombreux établissements. C'est le cas dans ma classe: j'ai un élève en situation de handicap qui doit être accompagné par une AESH. Hier, c'était la rentrée et il n'y en avait aucun-e. Le manque de personnel est un obstacle à une école inclusive.

Ces inégalités sont-elles les mêmes partout sur le territoire ?

L'ouest et le sud de la France sont bien pourvus. Les zones rurales, la banlieue parisienne, beaucoup moins. La situation est particulièrement critique en Seine-Saint-Denis, le département le plus pauvre de France métropolitaine, où je travaille et milite. C'est une règle ici: nous avons les mêmes problèmes que le reste de l'institution, mais en pire.

Comment expliquer ce déficit de personnel ?

La dégradation des conditions de travail dans notre métier fait que de moins en moins de personnes se présentent aux concours pour devenir enseignant-e ou professeur-e des écoles. C'est la conséquence de la politique de privatisation et de contractualisation de l'enseignement en France.

Depuis des années, les gouvernements successifs multiplient le recours aux enseignant-e-s vacataires pour combler le manque de professeur-e-s titulaires. Ce sont souvent d'excellent-e-s enseignant-e-s, qui arrivent dans ce métier avec la volonté de l'exercer. La différence se fait sur les formations dispensées. Un-e contractuel-le en Seine-Saint-Denis n'aura que trois ou quatre jours de formation avant de se retrouver face à des élèves. C'est une source importante de souffrance au travail, parce que nos collègues doivent prendre en main un métier pour lequel ils et elles ne sont ni formé-e-s, ni préparé-e-s. Cela met tout le monde en difficulté: les enseignant-e-s, les équipes pédagogiques qui voient souvent des collègues partir au bout de quelques semaines, les élèves qui perdent des jours de classe, les familles qui doivent composer avec les absences. À long terme, les conséquences sont très graves sur la scolarité des élèves. Il y a une vraie ségrégation scolaire. Sur toute sa scolarité, un-e jeune qui effectue tout son parcours en Seine-Saint-Denis perdra une année d'enseignement, par rapport à un-e élève parisien-ne. Pourtant, leurs établissements ne sont séparés que de quelques kilomètres. ■

¹ Article paru dans le quotidien *Le Courrier*, le 8 septembre 2023.

Les prix continuent à grimper, alors que les salaires font du surplace. Décryptage avec Sergio Rossi, professeur ordinaire de macroéconomie et économie monétaire à l'Université de Fribourg.

« Une inflation par les profits »

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW
KEYSTONE . PHOTO



La hausse des prix continue en Suisse, malgré la hausse des taux d'intérêt décidée par la banque nationale (BNS). Comment l'expliquer?

Sergio Rossi – Le durcissement de la politique monétaire, en Suisse comme dans les autres pays «avancés» sur le plan économique, ne peut pas réduire de manière considérable la hausse des prix à la consommation. Celle-ci découle en effet de différents facteurs agissant du côté de l'offre sur le marché des biens et des services.

Avec leurs augmentations répétées des taux d'intérêt directeurs, les banques centrales dont la BNS réduisent la demande de crédits – et, de là, la demande sur le marché des produits. Elles affectent ainsi de manière négative les activités économiques, pouvant aller jusqu'à entraîner une récession – à savoir, une baisse du revenu national et du niveau d'emploi.

Qui plus est, la hausse des taux d'intérêt que les entreprises doivent payer pour obtenir des crédits bancaires va renchérir les prix à la consommation, dans la mesure où ces entreprises vont transférer leurs frais bancaires sur les prix de vente de leurs produits. À court terme, la hausse de ces taux d'intérêt ne va donc que profiter aux banques. Celles-ci pourraient toutefois aussi en souffrir, à plus long terme – dans la mesure où une partie de leurs débiteurs pourraient ne plus être solvables. Cela poserait problème à la stabilité financière de l'économie nationale, nuisant aussi à la crédibilité de la BNS finalement.

Selon le FMI et l'OCDE, une large part de l'inflation mondiale est due à la hausse des bénéfices des grandes entreprises. Et en Suisse?

En effet, il s'agit surtout d'une inflation par les profits, davantage qu'une inflation par les coûts des matières premières, comme l'énergie ou les céréales utilisées pour produire des biens alimentaires.

Les grandes compagnies, davantage que les petites et moyennes entreprises, ont une position de force, voire d'oligopole, sur le marché des produits. Cette position leur permet d'augmenter leurs bénéfices pour chaque unité produite à l'échelle internationale.

On observe un phénomène similaire en Suisse, notamment dans le secteur pharmaceutique et dans le commerce de détail, où il y a très peu de concurrence. Cela permet à bien des entreprises d'augmenter leurs prix de vente davantage que leurs coûts de production. Les grands magasins ont chacun leurs propres clients et se situent dans leur propre segment du marché, qui est formé par trois niveaux – notamment Aldi-Lidl, Coop-Migros et Manor. Si j'ai mes habitudes d'achat chez l'un de ces supermarchés, je ne vais pas les changer, même si ses prix de vente augmentent davantage que chez ses concurrents.

De plus, cette clientèle fidèle s'est habituée ces dix-huit derniers mois à observer des prix à la hausse. Le renchérissement des produits alimentaires fait désormais partie de cette tendance. Même si leurs coûts ont pu baisser, notamment pour l'énergie, les grands distributeurs ont amplifié leurs marges bénéficiaires sans aucune justification économique.

Les statistiques officielles sur les salaires reflètent-elles fidèlement la réalité de la baisse du pouvoir d'achat?

Les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS) ne capturent qu'une partie de la réalité.

Ils reposent sur l'indice des prix à la consommation (IPC) pour calculer le pouvoir d'achat des salarié-e-s, alors que ceux-ci et celles-ci sont confronté-e-s à des augmentations du coût de la vie que cet indice ne capture pas. Il suffit de penser au renchérissement des primes de l'assurance maladie, qui pèsent beaucoup dans le budget des ménages, surtout ceux des classes moyenne et inférieure, mais qui ne sont pas inclus dans le calcul dudit indice. Il en va de même pour d'autres catégories de dépenses des ménages, dont le poids effectif est bien plus élevé que la pondération utilisée par l'OFS dans le «panier-type» utilisé pour calculer l'évolution des prix.

Pensons, par exemple, au prix de l'essence ainsi qu'aux loyers: les dépenses que bien des ménages doivent effectuer pour ces deux postes pèsent beaucoup plus dans leurs budgets que ce que l'OFS considère pour calculer l'évolution du salaire réel de la population active.

De manière générale, les employeurs qui augmentent les salaires en fonction de l'évolution de l'IPC ne font que compenser en partie la perte du pouvoir d'achat des employé-e-s. Celles-ci et ceux-ci reçoivent un salaire nominal plus élevé, mais leur pouvoir d'achat est, en fait, plus faible suite à cette lacune dans les chiffres de l'OFS.

Comment lutter contre la précarité qui touche un nombre croissant de salarié-e-s?

Il faudrait d'abord reconnaître que ces personnes méritent de gagner un salaire plus élevé que celui qu'elles perçoivent de leur employeur.

Qu'il s'agisse de progrès technique, d'expérience ou de formation continue, ces salarié-e-s reçoivent souvent moins que ce qu'ils et elles donnent à l'entreprise qui les emploie. Si l'employeur craint qu'une augmentation des salaires rende l'entreprise moins profitable, il suffirait de diminuer quelque peu les revenus de ses dirigeants afin de garder la masse salariale constante, tout en la distribuant de manière moins inégalitaire à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs. Celles-ci et ceux-ci seraient ainsi davantage amené-e-s à développer leurs compétences et leur esprit créatif, sachant qu'elles et ils vont recevoir une rémunération leur permettant de mener une vie digne.

Pour sa part, l'Etat devrait mettre en œuvre une politique fiscale induisant les entreprises à aller dans cette direction, par exemple en taxant davantage les bénéfices des entreprises qui ont augmenté les prix de vente de leurs produits au-delà de ce qui peut être justifié par la hausse des coûts de production.

On pourrait aussi envisager une réduction de l'impôt sur les bénéfices des entreprises qui augmentent les salaires réels de leurs collaboratrices et collaborateurs de la classe moyenne. L'Etat pourrait également prélever un micro-impôt sur les transactions réglées sans faire appel au cash, surtout à travers les marchés financiers, afin de financer les politiques sociales. Les recettes fiscales de ce micro-impôt pourraient être utilisées aussi pour augmenter les rentes AVS des retraité-e-s qui ont des difficultés financières. ■

Contexte

DES SALAIRES INFÉRIEURS À LA PRODUCTIVITÉ

Les organisations patronales affirment que les revendications salariales de l'USS (+5%) mettraient en péril la survie des entreprises. Que penser de cet argument?

Sergio Rossi – Il faut nuancer l'analyse, car la situation n'est pas la même pour l'ensemble des entreprises, et considérer aussi l'évolution des salaires durant ce quart de siècle.

Pour bien des entreprises en Suisse, le progrès technique et la formation continue du personnel ont permis une augmentation considérable de la productivité du travail. Or, la plupart de ces entreprises n'ont pas augmenté les salaires de manière proportionnelle à cette hausse de la productivité.

La situation sur le marché du travail, notamment le taux de chômage et les conditions d'engagement d'une partie considérable de la force de travail, ont permis à ces sociétés d'augmenter leurs taux de profit, exerçant une pression à la baisse sur les salaires d'une partie de leurs collaboratrices et collaborateurs – hormis les cadres et les hauts dirigeants dont les salaires ont souvent augmenté sans lien avec leur propre mérite.

Pour s'en rendre compte, il suffit de regarder l'évolution du rapport entre le salaire le plus élevé et le plus faible au sein d'une grande entreprise¹. Ce rapport a augmenté récemment, alors que les travailleuses et de la classe moyenne souffrent d'une perte de leur pouvoir d'achat. Cela tient aussi au fait que le secteur public a adopté une approche similaire à celle du privé, visant à réduire les coûts de production en exerçant une pression à la baisse sur les salaires de la fonction publique. ■

¹ Lire aussi en page 3.

Carte blanche à
LÉONIE LALIVE

ALLIANCE CLIMATIQUE

À BERNE POUR LE CLIMAT
LE 30 SEPTEMBRE!

Une manifestation nationale pour le climat aura lieu le 30 septembre (14 h) à Berne. Pourquoi y aller? Est-ce vraiment utile d'aller encore manifester? Personnellement, je réponds oui. Mais allons faire un tour auprès des différentes personnes que nous avons rencontrées dans le cadre de l'organisation de cette manif, et demandons-leur pourquoi elles y seront présentes.

Nous rencontrons Alberto Silva dans sa ferme, située au cœur du canton de Fribourg. Alberto est secrétaire politique chez Uniterre, une organisation paysanne indépendante. Il développe en parallèle une micro-ferme maraîchère. Pour s'y rendre, il faut marcher un quart d'heure depuis l'arrêt de bus le plus proche. Depuis plusieurs jours, il fait très chaud, autour des 35°C, et j'ai l'impression que je dois boire un litre d'eau pour survivre à ce quart d'heure.

Cette chaleur est devenue le sujet de conversation numéro un. Avec Alberto aussi, nous parlons des températures extrêmes. Au cours de notre courte interview, je lui demande comment se pratique une agriculture écologique. Il me répond: «Tout d'abord, l'agriculture écologique se pratique avec plaisir... quand il ne fait pas 35°C». Mais le plaisir n'est pas la seule chose que ces températures enlèvent aux agriculteurs-rices. Alberto nous parle de l'intensification des épisodes météorologiques extrêmes: canicules, épisodes de grêle et pluies torrentielles. Ces événements ont déjà amené Alberto à abandonner certaines cultures. Toutes ces pressions sur les ressources naturelles constituent un problème en soi, mais elles représentent aussi une énorme pression économique pour les agriculteurs-rices. C'est pour cela qu'Alberto milite pour des prix équitables: selon lui, rémunérer correctement les paysan-ne-s est le premier pas vers une agriculture écologique.

Alberto n'est pas la seule personne que nous avons interviewée dans le cadre de la préparation de cette manif. Mirjam Arn nous rejoint dans notre bureau à Berne, rempli de flyers, d'affiches et de post-it. Mirjam est médecin. Elle fait partie d'un groupe qui s'engage sur le thème de la santé et du climat. Le dérèglement climatique a en effet des conséquences directes sur la santé des personnes. Mirjam insiste: le système de santé est déjà sous pression. S'engager pour lutter contre la crise climatique, c'est donc aussi s'engager dans une lutte pour le droit à la santé. C'est pour cela qu'elle rejoindra le «bloc santé» à Berne le 30 septembre.

Parmi les autres personnes interviewées, Julia Steinberger, professeure à l'Université de Lausanne, nous rappelle la nécessité d'un engagement citoyen fort. Elle nous dit que, dans le monde actuel, «être actif, c'est être vivant». Évidemment, de nombreux-euses jeunes – universitaires, gymnasiens-ne-s, apprentis-e-s – répondront présent-e-s le 30. Pour ne citer que deux exemples: Philémon, écolier, se rendra en vélo à Berne; Julien, apprenti dans le bâtiment, protestera en faisant savoir que les conditions sur les chantiers seront bientôt intenable.

Pour finir, n'oublions pas que le 22 octobre, un peu moins d'un mois après la manifestation, nous élirons nos représentant-e-s politiques. Alors oui, la vague verte d'il y a quatre ans n'a pas amené les changements que nous espérons. Et oui, le changement ne viendra pas uniquement de la politique institutionnelle. Mais les élections, comme la manif pour le climat, sont une façon de montrer ce que nous voulons: une politique climatique réellement efficace et socialement juste.

Alors venez à la manif nationale pour le climat du 30 septembre. Avec votre famille, vos ami-e-s, vos propres raisons, votre propre engagement! ■

L'USS demande au Conseil fédéral d'enrayer la chute de la valeur des rentes versées par les caisses de pension.

Pour un taux d'intérêt à 2%!

SERVICES PUBLICS

Le 4 septembre, la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle (Commission LPP) a recommandé au Conseil fédéral de relever à 1,25%, soit de 0,25%, le taux d'intérêt minimal applicable dans la prévoyance professionnelle pour l'année 2024. Ce taux détermine l'intérêt minimal auquel doivent être rémunérés les avoirs de vieillesse relevant du régime obligatoire (pour les salaires allant jusqu'à 88 200 francs annuels) de la prévoyance professionnelle (LPP). Chaque année, la commission fait ses propositions en la matière. Le Conseil fédéral décide ensuite du montant de ce taux minimal pour l'année suivante.

Dans un communiqué de presse, la Commission LPP définit son choix comme une «réponse à la nette hausse des taux d'intérêt, qui fait suite à l'augmentation de l'inflation». L'élément déterminant pour la fixation du taux d'intérêt minimal consiste en l'évolution des obligations de la Confédération ainsi que, en complément, celle des actions, des obligations et de l'immobilier», précise-t-elle.

PLUS BAS QUE L'INFLATION. La hausse du taux d'intérêt minimal à 1,25% proposée par la commission est plus basse que le niveau du renchérissement, qui est prévu à 1,6% en 2024 par l'institution de prévision économique KOF. Concrètement, elle se traduirait par une nouvelle perte de valeur des rentes versées par le deuxième pilier du système de retraites. Ces rentes sont pourtant déjà en chute libre depuis des années. Selon Roland Brond, expert au sein de l'institution de placement financier VZ, «les rentes moyennes servies par la caisse de pension sont d'ores et déjà 39% moindres qu'il y a vingt ans» pour certaines catégories de salarié-e-s¹. Pour expliquer ce phénomène, M. Brond met en avant trois facteurs: la baisse du taux de conversion permettant de calculer le montant de la rente versée; la non-compensation de l'inflation par les caisses de pension; et la baisse du taux d'intérêt versé sur les avoirs épargnés par les assuré-e-s au sein des caisses de pension. Cette baisse a été très forte au cours des dernières années: pour prendre un point de comparaison, l'intérêt versé sur les avoirs LPP se montait à 4% entre 1985 et 2002.² Il a ensuite été progressivement réduit, pour atteindre 1% en 2017. La raison invoquée pour ces baisses successives était la baisse des taux d'intérêt.

UNE HAUSSE INSUFFISANTE. Pour l'Union syndicale suisse (USS), la proposition de la Commission LPP d'augmenter très légèrement ce taux à 1,25% est nettement insuffisante. «Le capital de vieillesse des assurés continue à perdre de la valeur, et la remontée des taux d'intérêt à ne pas profiter aux actifs. Alors même que pour la deuxième année les taux d'intérêt sont en nette hausse, la Commission LPP vise à maintenir le taux de rémunération minimal à un niveau bas. Au risque de provoquer une grave crise de confiance envers le système du deuxième pilier», dénonce l'USS. La fédération syndicale souligne le niveau historiquement bas du taux d'intérêt minimal, et son impact négatif sur le montant des rentes versées par les caisses de pension.

POUR UN TAUX À 2%. L'Union syndicale suisse invite donc le Conseil fédéral à porter le taux d'intérêt minimal à 2%. «La situation financière des caisses de pension est bonne en raison de la hausse des taux d'intérêt, et les rendements sont positifs. Après quinze années de baisse des rentes du deuxième pilier, sous l'effet conjugué des faibles taux d'intérêt et des coûts excessifs facturés, il est temps que les choses changent», justifie la centrale syndicale. «La loi est absolument claire: le taux d'intérêt minimal doit être fixé de façon à ce que le rendement des placements des caisses de pension profite aux assurés. Dans les faits, le taux d'intérêt minimal est inférieur aux rendements réalisés depuis des années. Entre-temps, il est même inférieur au rendement des placements sans risque. Cette situation a des conséquences dramatiques pour les travailleuses et travailleurs. Car non seulement les salaires stagnent, mais les travailleurs s'exposent à une dépréciation de leurs avoirs de vieillesse», ajoute l'USS. La situation favorable des caisses de pension est confirmée par le dernier rapport de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle. Celui-ci souligne que, «sur le long terme, les revenus des placements, c'est-à-dire le troisième cotisant du deuxième pilier, ont dans l'ensemble comblé, voire dépassé, les attentes»³. Au premier semestre 2023, les rendements ont été encore plus favorables. ■

¹ 23 août 2023.

² Office fédéral des assurances sociales: Fiche d'information. 2008.

³ 9 mai 2023.

SOINS RATIONNÉS

Le dernier rapport de l'Observatoire sur la santé souligne les inégalités en matière d'accès à la santé en Suisse. 42% des personnes vivant dans un ménage monoparental ont ainsi dû renoncer à des soins en 2021 pour des raisons de coûts. Cela devrait faire réfléchir le conseiller national PLR Andi Silberschmid. Le jeune et aisé élu zurichois préconise en effet une assurance maladie obligatoire au rabais, sous prétexte que le système actuel donnerait «le droit de tout consommer» (*Tribune de Genève*, 9 juillet). Il prend son cas pour une généralité. ■

DROIT(E) DANS SES BOTTES

Avec une nouvelle hausse cet automne, la prime moyenne d'assurance maladie mangera 15% du revenu d'un ménage avec deux enfants avertit le président de l'USS, Pierre-Yves Maillard. La majorité de droite à Berne a pourtant refusé une initiative visant à plafonner les primes à 10% du revenu. Le parlement est plus que jamais à la solde des caisses maladie. ■

COUPES EN JAUNE

La Poste pourrait supprimer des centaines d'emplois, bien que l'entreprise a réalisé un bénéfice de 118 millions de francs au premier semestre de cette année (*Blick*, 7 septembre). «Nous renforçons nos efforts pour réduire nos coûts au vu de l'inflation et du climat de consommation morose» justifie sa porte-parole Silvana Grellmann. Il serait intéressant de connaître l'opinion de Christian Levrat, président du conseil d'administration de La Poste et... ex-syndicaliste en chef au sein du géant jaune. ■

EXPERTS DE LA MAISON MÈRE

Pour le professeur d'économie Aymo Brunetti, la garantie étatique dont profite UBS fait courir un risque inacceptable aux contribuables (*NZZ am Sonntag*, 3 septembre). M. Brunetti préconise donc que la banque augmente à 20% le montant de ses fonds propres. Une idée pourtant écartée par le groupe d'«experts» chargé par le Conseil fédéral de pondre un rapport sur la question. «Ce rapport aurait pu être rédigé directement par l'association des banquiers, cela aurait été moins cher pour les contribuables», résume l'économiste Adriel Jost (*NZZ*, 4 septembre). ■

Carton Rouge

À Sergio Ermotti. Le CEO d'UBS a annoncé que sa banque ne supprimerait «que» 3000 postes en Suisse. Or ce chiffre n'est «que la pointe de l'iceberg», souligne la *NZZ* (2 septembre 2023). Pour peaufiner ses profits, la firme prévoit en effet d'économiser 10 milliards de francs, «ce qui ne sera pas possible sans la destruction massive de postes de travail». En tout, ce sont près de 9000 emplois qui risquent d'être supprimés en Suisse, et 27 000 à l'étranger. UBS est «too big to fail», mais pas ses employé-e-s. ■

PÉROU . Propriété de la multinationale Glencore, la compagnie Volcan bafoue les droits syndicaux dans sa mine d'Andaychagua. Avec le soutien de l'œuvre d'entraide Solifonds, le syndicat local a déposé plainte en Suisse et au Pérou. Questions à Gianina Echavarría, avocate des mineurs.

Glencore enterre les droits de ses mineurs

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR

Que représente la mine d'Andaychagua au Pérou?

Gianina Echavarría – Cette mine est située dans les Andes, à 4600 mètres d'altitude. Elle fait partie d'un complexe appartenant à la compagnie minière Volcan. Cette dernière y extrait plusieurs métaux, notamment du zinc, de l'argent et de l'étain. En 2017, la multinationale Glencore, qui a établi son siège dans le paradis fiscal de Zoug, a acheté la majorité des actions de Volcan.

À Andaychagua comme dans la plupart des mines du Pérou, la grande majorité des salarié-e-s, soit 1200 personnes environ (800 travaillent directement dans la mine, 400 à l'extérieur), sont embauchées par des entreprises sous-traitantes. Volcan n'y emploie directement que 300 travailleurs-euses.

Y a-t-il des différences selon le statut des salarié-e-s?

Oui, elles sont très grandes.

Par exemple, ce sont les mineurs employés par les entreprises sous-traitantes qui réalisent les travaux les plus durs et dangereux. Ils travaillent dans les veines les plus profondes, jusqu'à 500 mètres sous terre – où les salariés engagés par Volcan n'ont pas le droit de descendre. Ils y subissent des chaleurs dépassant les 40°C, lors de tournus qui durent 14 à 21 jours consécutifs, le tout sans disposer de protections adéquates ni de logements décentes. En raison du manque de ventilation, les mineurs tertiariés inhalent un grand nombre de particules – ce qui les expose à des maladies graves comme la silicose. Ce sont eux qui manipulent les explosifs, avec des accidents potentiellement mortels à la clé, ainsi que des atteintes à leur audition.

Les inégalités salariales sont aussi élevées. Les sous-traitant-e-s touchent environ 400 dollars mensuels, alors que les «fixes» peuvent gagner jusqu'à 900 dollars. Avec 400 dollars, on ne peut pas subvenir aux besoins de base d'une famille au Pérou. Troisième problème. Au Pérou, la grande majorité des employé-e-s tertiariés-e-s ont un contrat temporaire, de six mois au maximum. Cette précarité est utilisée par Volcan pour brider l'activité syndicale: si des salarié-e-s temporaires s'organisent, l'entreprise ne renouvelle pas leur contrat.

Quel est le conflit qui oppose Volcan au syndicat?

Longtemps, la négociation entre syndicats et employeur n'a porté que sur les conditions des salarié-e-s employé-e-s directement par Volcan. Bien que plus nombreux-euses, les employé-e-s des sociétés sous-traitantes étaient mis-e-s de



côté. En parallèle, les statuts du syndicat interdisaient leur adhésion.

Depuis quelques années, le syndicat se bat pour les droits de l'ensemble des salarié-e-s, y compris les sous-traitant-e-s. Cette décision permet de renforcer notre lutte: en cas de grève, c'est seulement si les sous-traitant-e-s participent au mouvement que ce dernier peut bloquer la mine!

Volcan a réagi à ce virage syndical en affirmant que l'organisation des salarié-e-s tertiariés-e-s était illégale. La société a multiplié les prétextes pour refuser de négocier avec nous, bafouant les droits syndicaux garantis par l'Organisation internationale du travail (OIT). La compagnie a aussi essayé de licencier le leader du syndicat local, Alex Tinoco.

Le conflit a connu un pic fin 2021...

Les mineurs sont entrés en grève le 18 décembre 2021. Le mouvement a duré plus de 65 jours, suscitant l'intervention de l'autorité régionale du travail. Celle-ci a mis fin au conflit fin février, en décrétant que l'employeur avait l'obligation de négocier avec les syndicats. Nous avons rempli notre part du contrat en reprenant le travail. En revanche, Volcan a refusé d'appliquer ce verdict, qu'elle a attaqué en justice. Au mois d'août, le tribunal régional de première instance a tranché en notre faveur et ordonné à l'entreprise qu'elle ouvre immédiatement des discussions avec nous.

La société campe pourtant sur sa position, tout en modifiant son discours: elle n'affirme plus qu'elle refuse de négocier avec le syndicat parce que ce dernier organise l'ensemble des salarié-e-s, mais sous prétexte qu'elle négocie déjà avec d'autres organisations. C'est bien sûr une mauvaise excuse.

Vous avez décidé d'amplifier la bataille juridique...

Au Pérou, notre syndicat a déposé une plainte pour non-respect des droits syndicaux auprès de l'OCDE, l'organisation des pays les plus industrialisés. En parallèle, l'Union syndicale suisse, le Solifonds et la confédération syndicale des Pays-Bas (CNV) ont porté plainte en mai contre Glencore.

Les perspectives d'une procédure auprès de l'OCDE sont limitées, car celle-ci peut déboucher au mieux sur une médiation. Nous savons aussi que Glencore fera tout pour que notre plainte soit refusée. Pourtant, quelle que soit l'issue de ces procédures, il est essentiel que cette multinationale doive répondre des agissements antisyndicaux de sa filiale au Pérou. Car il ne s'agit pas d'un cas isolé. De nombreuses autres dénonciations pour violation des droits des travailleuses ont été déposées contre Glencore dans les pays du Sud où elle extrait les matières premières – qui sont la source de son immense richesse.

C'est aussi un appel à la solidarité internationale?

Il est important que notre lutte dépasse les frontières du Pérou. Dans ce sens, la solidarité internationale est précieuse. Un exemple. En 2021, au cours de notre grève de 65 jours, certain-e-s salarié-e-s se sont découragé-e-s et ont envisagé de reprendre le travail. À ce moment, nous avons reçu une lettre de soutien de Solifonds et d'un syndicat colombien. En parallèle, un reportage sur notre lutte a été publié dans un journal suisse.

Les grévistes se sont ainsi rendu compte qu'ils et elles n'étaient pas seul-e-s. Cette fraternité syndicale nous a permis de tenir jusqu'au bout et de remporter une victoire d'étape. Il est important que cette solidarité continue! ■

La date

11 SEPTEMBRE 1973

Le 11 septembre 1973 au Chili, un coup d'Etat dirigé par le général Pinochet mettait fin à trois années de gouvernement de l'Unité populaire, une coalition de gauche dirigée par Salvador Allende, élu président le 4 septembre 1970. Pour Jean Ziegler, qui a consacré une excellente interview sur le sujet au quotidien *Le Temps*, «Allende représentait le triomphe par les élections d'un socialisme véritable. Le cuivre chilien a été exproprié et nationalisé. C'était une rupture totale, un socialisme réel. Pas seulement une social-démocratie de pacotille, une collaboration permanente de classe comme chez nous»¹.

Soutenu par la CIA, le coup d'Etat de Pinochet a mis fin à une période d'espoir, marquée par la «création d'expérimentations sociales et politiques de contre-pouvoir et contre-hégémonies organisées conduisant à de nouvelles formes d'appropriations collectives populaires et à une remise en cause – totale ou relative – des relations de production, des formes d'organisation du travail, des hiérarchies sociales, spatiales et des mécanismes de domination matériels ou symboliques. C'est dans la configuration spécifique prise par ces formes de pouvoir populaire que se situe la véritable originalité du processus chilien, sa capacité transformatrice et sa force historique» souligne l'historien Franck Gaudichaud².

Dans cet épisode, rappelle Jean Ziegler, les multinationales et le gouvernement helvétiques ont joué un triste rôle: les classes dirigeantes suisses «ont tout de suite pris position contre Salvador Allende. Elles se sont jointes au Comité 40 présidé par Henry Kissinger, qui organisait l'étouffement économique du Chili». Contrôlant 80% de la production laitière au Chili, Nestlé a ainsi refusé toute collaboration visant à lutter contre la malnutrition infantile, très élevée dans le pays. Les banques suisses ont coupé les crédits au gouvernement Allende, alors que le Chili était un débiteur fiable. Quant à la grève des camionneurs qui a mis le pays à genoux économiquement, elle a été financée par une banque chilienne basée... à Genève. ■

¹ *Le Temps*, 11 septembre 2023.

² Franck Gaudichaud: *Chili 1970-1973. Mille jours qui ébranlèrent le monde*. Presses universitaires de Rennes, 2013.

France. Les syndicats dénoncent la répression

Plusieurs dirigeant-e-s des syndicats français dont Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT ont publié une tribune dans le quotidien *Libération* (7 septembre). Ils et elles y dénoncent les atteintes au droit d'expression et de manifestation en France. «Le rôle des syndicats est constamment méprisé par ce gouvernement qui vise à déconstruire tous nos acquis sociaux et à affaiblir la défense collective des travailleuses et travailleurs de ce pays (...) Nos syndicats sont en première ligne de la répression car leur parole légitime fait peur aux décideurs politiques qui manquent cruellement de courage face à l'urgence sociale et climatique», écrivent-ils et elles. Et de conclure par un appel: «Dans le contexte du dérèglement climatique, au lieu de les réprimer, le gouvernement doit écouter les syndicalistes et lanceurs d'alerte, lucides face à la nécessité d'agir, qui appellent à un changement de modèle social, économique et agricole». ■

Etats-Unis. Grève dans l'automobile?

Les salarié-e-s des principaux constructeurs automobiles états-unis (General Motors, Ford et Stellantis) pourraient bientôt entrer en grève. Leur syndicat, l'UAW, exige en effet des augmentations de salaires substantielles, dans un contexte marqué par une forte hausse des inégalités – alors que les profits atteignent des sommets, le revenu réel moyen des travailleuses et travailleurs aux Etats-Unis est plus bas qu'il y a cinquante ans. Dans ce contexte, «les membres de l'UAW se battront aussi contre l'arrogance, la cruauté et l'égoïsme qui causent des souffrances massives et inutiles à la majorité des familles de travailleurs-euses du pays. Leur combat contre la cupidité des entreprises est notre combat. Leur victoire aura un impact sur des millions de travailleurs et travailleuses et contribuera à créer une société plus juste et plus équitable» écrit le sénateur démocrate Bernie Sanders dans une tribune appelant à soutenir leur lutte¹. ■

¹ *The Guardian*, 12 septembre 2023.